



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 25-70-2015

Sommaire

	N° de page
- 23 novembre 2015	
• Demande d'autorisation d'exploitation commerciale préalable à la création d'un point permanent de retrait (DRIVE) situé sur la commune de Luc-la-Primaube. Composition de la commission départementale d'aménagement commercial. MODIFICATIF	3

PREFECTURE

Direction
de la Coordination des
Actions et des Moyens
de l'Etat

PREFET DE L'AVEYRON

Arrêté du 23 novembre 2015

OBJET : Demande d'autorisation d'exploitation commerciale préalable à la création d'un point permanent de retrait (DRIVE) situé sur la commune de Luc-la Primaube .

Composition de la commission départementale d'aménagement commercial.

MODIFICATIF

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron ;

ARRETE

Article 1: A l'article 1 de l'arrêté du 23 novembre 2015 , au lieu de Monsieur André DEPUILLE représentant l'Union Fédérale des Consommateurs lire Monsieur André DEPUILLE représentant Indecosa CGT ;
Le reste de l'article étant sans changement.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission départementale d'aménagement commercial, à la société Sas SEBADIS, promoteur du projet, et sera annexé au procès verbal de la commission.

Fait à Rodez, le 26 NOV. 2015

Le Préfet,
Pour le Préfet ,
Le Secrétaire Général,

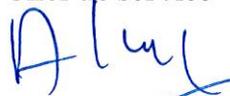


Sébastien CAUWEL

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE L'AVEYRON
SPECIAL N° 25-70-2015**

**CERTIFIE CONFORME
ET
CERTIFIE PUBLIE LE 27 NOVEMBRE 2015.
DATE D'AFFICHAGE EN PREFECTURE DU RECUEIL**

**Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Chef de service**



Gérard ALARY

-o-o-o-